



www.ffvoile.fr
www.fairedelavoile.fr

f /ffvoile
t @FFVoile

AVIS DE COURSE

36^{ème} Critérium de la Méditerranée Catamarans

Grade 4

29, 30, 31 octobre 2016

MARSEILLE - rade sud

Le 36^{ème} Critérium de Méditerranée est le support du Championnat de France Intersérie C1 et C3 dont l'avis de course figure à la suite de cet avis de course.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016*.
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3. les règlements fédéraux,

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les catamarans en intersérie C1, C3 et C4 et en Classe A. Pour cette dernière, en fonction du nombre d'inscrits en classique et volant, un départ séparé pourra être mis en place.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au

Club LA PELLE

2, promenade G. POMPIDOU - 13008 MARSEILLE

fax 04 91 22 03 26

email : voile@lapelle-marseille.com

- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou un certificat médical de non contre indication datant de moins d'un an et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs, comportant le lieu de la régata, les dates, et le nom du responsable durant l'épreuve, s'il n'est pas accompagné d'un de ses parents
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- La licence nationale quand leur fédération est affiliée à World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité,
- une attestation d'assurance responsabilité civile (RC) valide par équipier à hauteur minimale de 1.5 millions d'euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

Club la PELLE 2, promenade Georges POMPIDOU 13008 MARSEILLE

Tel : 04 91 71 70 63 ; FAX : 04 91 22 03 26

Email : voile@lapelle-marseille.com

4. DROITS A PAYER : cachet de la poste faisant foi

	Jusqu'au 20 octobre 2016	Après le 20 octobre 2016
Inter séries C1 – C3	80 €	100 €
Inter series C4	30 €	50 €
Classe A	55 €	75 €

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription : Vendredi 28 Octobre de 14h00 à 17h00 et Samedi 29 octobre de 9h00 à 13h30

5.2. Jours de course :

Samedi 29 octobre 2016 : 14h30 : 1^{er} signal d'avertissement pour toutes les classes

18h30 : Apéritif de bienvenue

Dimanche 30 octobre 2016 : 11h00 : 1^{er} signal d'avertissement pour toutes les classes

20h00 : diner

Lundi 31 octobre 2016 : 11h00 : 1^{er} signal d'avertissement pour toutes les classes.

5.3 Le dernier jour, aucune procédure de départ ne pourra être lancée après l'heure fixée par avenant aux Instructions de Course. Palmarès à partir de 17h00 ou dès que possible après les courses ;

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions 28 et 29 octobre 2016

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : type trapèze ou banane.

8. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées valider la compétition est de 2

10. PRIX

Des prix seront distribués aux 3 premiers bateaux des groupes suivants :

- Classe A
- Inter série C1-C3- C4
- Des classements complémentaires destinés à récompenser les séries comportant au moins 10 bateaux classés pourront être mis en place par les organisateurs. Ces classements seront obtenus par extraction avec recalcul et ne seront pas transmis à la FFVoile.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

12. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le coureur autorise automatiquement l'autorité organisatrice ; la FFVoile et les partenaires de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « 36eme Critérium de la Méditerranée Catamarans », à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le CLUB LA PELLE
2, promenade Georges POMPIDOU
13008 MARSEILLE
voile@lapelle-marseille.com
Site: www.lapelle-marseille.com

Club la Pelle 2, promenade Georges POMPIDOU 13008 MARSEILLE
Tel : 04 91 71 70 63 ; FAX : 04 91 22 03 26
Email : voile@lapelle-marseille.com



AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE FRANCE Inter série C1 et C3

Grade 3

29, 30, 31 octobre 2016

MARSEILLE - rade sud

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016*.
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3. les règlements fédéraux,

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte à tous les catamarans en intersérie C1, C3 dont l'équipage est âgé de 15 ans au moins au 31 décembre 2016.

3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au

Club LA PELLE
2, promenade G. POMPIDOU - 13008 MARSEILLE
fax 04 91 22 03 26
email : voile@lapelle-marseille.com

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou un certificat médical de non contre indication datant de moins d'un an et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs, comportant le lieu de la régata, les dates, et le nom du responsable durant l'épreuve, s'il n'est pas accompagné d'un de ses parents
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- La licence nationale quand leur fédération est affiliée à World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité,
- une attestation d'assurance responsabilité civile (RC) valide par équipier à hauteur minimale de 1.5 millions d'euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER : Les droits requis sont les suivants :

	Jusqu'au 20 octobre 2016	Après le 20 octobre 2016
Inter séries C1 – C3	80 €	100 €

5. PROGRAMME

Idem le 36^{ème} Critérium de Méditerranée.

Club la Pelle 2, promenade Georges POMPIDOU 13008 MARSEILLE
Tel : 04 91 71 70 63 ; FAX : 04 91 22 03 26
Email : voile@lapelle-marseille.com

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions 28 et 29 octobre 2016

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : type trapèze ou banane.

8. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées valider la compétition est de 2

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Les titres de Champion(ne), de Vice-champion(ne) de France et de 3ème seront décernés aux trois premiers équipages C1 et C3, qui recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le coureur autorise automatiquement l'autorité organisatrice ; la FFVoile et les partenaires de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de France Intersérie C1 et C3 », à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Le CLUB LA PELLE

2, promenade Georges POMPIDOU - 13008 MARSEILLE

voile@lapelle-marseille.com Site: www.lapelle-marseille.com



Club la Pelle 2, promenade Georges POMPIDOU 13008 MARSEILLE

Tel : 04 91 71 70 63 ; FAX : 04 91 22 03 26

Email : voile@lapelle-marseille.com

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013 – 2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*):

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*):

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70.5 (*):

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.
In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris